

Marian Skrzypek (Varsovie)

## La fonction politique de la Réforme d'après les écrivains des Lumières polonaises

L'intérêt pour la pensée politique de la Réforme chez les philosophes et les écrivains des Lumières polonaises s'explique par des aspirations souvent analogues de ces deux formations intellectuelles dans ce domaine. Il s'agit en particulier du renforcement du pouvoir royal par la refonte essentielle des rapports entre l'Etat et l'Eglise. A l'époque de Stanislas Auguste on revient à l'ancienne idée d'une Eglise nationale dont la communauté avec le Siège Apostolique ne se bornerait qu'au spirituel. On veut une Eglise politiquement soumise au roi et une Eglise qui ne coûterait pas cher à l'Etat.

Ces tendances se font remarquer dans deux essais de la codification des lois: le Code de Andrzej Zamoyski et le Code de Stanislas Auguste Poniatowski. Le premier, rédigé en 1778, ne fut pas retenu par la Diète. L'autre, discuté à l'époque de la Diète de Quatre Ans, resta inachevé. La signification de ces deux codes n'est donc que purement historique. Ils constituent un témoignage émouvant de l'esprit réformateur dont furent imbus les penseurs politiques dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les deux documents renferment quelques articles concernant les rapports entre l'Etat et l'Eglise qui leur sont communs. On y propose la défense de publier des bulles par le pape sans l'*exequatur* ou le *placetum regium*<sup>1</sup> préalable. On y veut soumettre les ordres religieux aux supérieurs polonais. On y tend à établir un tribunal ecclésiastique national qui permettrait d'éviter les appellations à Rome<sup>2</sup>. Le Code de Stanislas Auguste prévoit aussi la restitution de l'ancienne loi qu'avaient les archevêques de Gniezno de confirmer et de consacrer de nouveaux évêques. Selon ce Code, les droits et les devoirs des évêques, de l'archevêque et du primat sont établis par des synodes diocésains, provinciaux et nationaux ainsi que par les constitutions nationales. On a le droit de supposer que l'idée du synode national ne fut que la continuation du projet du primat Gabriel Podoski (1767-1777) qui tendait à former un corps national ecclésiastique dont les membres seraient nommés par le roi. Celui-ci aurait eu la "juridiction suprême dans les affaires de l'Eglise en Pologne". L'abbé M. Tarnawski reste même convaincu que le primat Podoski "examinait un projet de détacher l'Eglise polonaise de Rome"<sup>3</sup>.

A. Zamoyski, *Zbiór praw sądowych na mocy konstytucji roku 1776* (Recueil de lois judiciaires fait en vigueur de la constitution de 1776), Warszawa 1778, p. 11; S. Borowski, *Kodeks Stanisława Augusta* (Le code de Stanislas Auguste), Warszawa 1938, p. 126.

<sup>2</sup> Cf. R. Orłowski, *Między obowiązkiem obywatela a interesem własnym. Andrzej Zamoyski, 1717-1792* (Entre le devoir du citoyen et l'intérêt propre), Lublin 1974, p. 51.

<sup>3</sup> M. Tarnawski, *Kodeks Zamoyskiego na tle stosunków kościelno-państwowych* (Le code de Zamoyski vu sur le fond des rapports entre l'Eglise et l'Etat), Lwów 1916, p. 82.

Les initiatives législatives sous le règne de Stanislas Auguste imbuës d'un esprit national font souvent penser à celles de la Diète de Piotrków en 1552 et des diètes qui la suivirent jusqu'à la fin du règne de Sigismond Auguste (1572). Cela semble aussi expliquer l'avis des contemporains de A. Zamoyski que celui-ci "calvinisait". Un pareil reproche fut adressé à A. Zamoyski et à J. Wybicki — deux principaux auteurs du Code de 1778, par un représentant du nonce apostolique qui les accusait d'hérésie (kacers-two)<sup>4</sup>. Evidemment, ces reproches sont gratuits. De fait, les auteurs du Code s'inspirèrent des courants se situant parfaitement dans les Lumières catholiques et notamment les courants tels que le joséphisme autrichien, le gallicanisme influencé par les jansénisme politique français et le fébronianisme allemand. On peut dire autant des auteurs du projet du Code de Stanislas Auguste tels que H. Kołłątaj, W. Bogdanowicz, S. Czochron. Or, on sait que tous ces courants des Lumières catholiques que nous avons mentionnés sont redevables plus ou moins au protestantisme. Nous allons donc voir comment la connaissance de ces courants et des essais de leur adaptation en Pologne contribuèrent à l'intérêt pour le rôle politique de la Réforme même.

Il y a des auteurs qui remarquèrent avant nous l'influence du joséphisme sur le Code de Zamoyski. Certains, comme E. Rostworowski, utilisent prudemment ce mot entre les guillemets, car il n'y peut s'agir que du joséphisme précoce de l'époque thérésienne<sup>5</sup>. Les formules laconiques du *Recueil des lois* ne peuvent nous satisfaire si nous voulions bien préciser les idées politiques contenues dans cette oeuvre. Par contre, nous connaissons mieux tout ce que Józef Wybicki, principal collaborateur de Zamoyski, parle du pouvoir temporel et spirituel ainsi que de leurs rapports réciproques. Dans ses *Lettres patriotiques* adressées à l'ex-chancelier Zamoyski, juste à l'époque où celui-ci rédigeait le Code, Wybicki expose une doctrine imbuë de gallicanisme et du fébronianisme adaptée à la situation polonaise.

Comme Bossuet, cité souvent dans les *Lettres*, Wybicki tend à sacraliser le pouvoir royal. "Je pense — dit-il — que les rois, ces images les plus nobles de la divinité, appelés par l'Écriture sainte les «dieux de la terre», ne sont jamais si grands que lorsqu'ils rendent le monde heureux à l'aide de leurs lois parfaites"<sup>6</sup>.

Cette élévation de la royauté s'accompagne chez Wybicki de l'imposition des bornes à la papauté. Il suit l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Claude Fleury et l'*Origine de la grandeur de la cour de Rome* de l'abbé René Aubert Vertot pour démontrer que les catholiques doivent obéir au pape en tant que chef spirituel de l'Église et non pas au chef de l'État ecclésiastique. Comme ces auteurs gallicans, Wybicki veut séparer la foi et la politique, l'"oeuvre divine" et "l'oeuvre humaine". Ce qui l'inquiète le plus, ce sont les appellations des citoyens polonais à la cour de Rome. Chercher la justice à l'étranger et la payer cher, c'est — selon Wybicki — un grand malheur à la Pologne, c'est l'attentat contre sa souveraineté. "C'est un tort fait à la l'indépendance de notre République — constate-t-il — que la puissance étrangère tient dans ses mains le sort de ses sujets"<sup>7</sup>. Il postule donc la création d'un tribunal suprême national.

Dans ses tendances à faire borner le pouvoir politique de la papauté, Wybicki rend siens les principes épiscopaliens de Febronius, sans partager toutefois son concilia-

<sup>4</sup> R. Orłowski, *Między obowiązkiem...*, cit., p. 58.

<sup>5</sup> E. Rostworowski, *Historia powszechna. Wiek XVIII (L'histoire universelle. Le XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Warszawa 1977, p. 771.

<sup>6</sup> J. Wybicki, *Listy patriotyczne (Lettres patriotiques)*, Wrocław 1955, p. 36.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 274.

risme. Ce qui l'intéresse davantage c'est la création d'une Eglise notionale soumise à un synode des évêques. Ceux-ci en tant que prêtres respecteraient le pape, mais ils seraient soumis à leur "autorité nationale" et c'est ainsi qu'ils conserveraient l'amour de la patrie.

L'idée du synode national sera repris par Hugo Kołłątaj qui patronna la rédaction du Code de Stanislas Auguste. Cependant l'attitude de Kołłątaj est plus radicale. Sa pensée politique concernant les rapports entre le pouvoir temporel et spirituel inclina quelques chercheurs à dévoiler ses sources dans le joséphisme le plus décidé. Une lettre manuscrite de Kołłątaj à S. Czochron publiée en 1964 par Z. Zdrójkowski<sup>8</sup> témoigne de ses relations personnelles avec J. V. Eybel. Kołłątaj dut les nouer lors de son séjour à Vienne dans les années 1770–1772 et en 1775.

Le radicalisme mentionné de l'auteur du *Droit politique de la nation polonaise* s'exprime dans la reconnaissance du droit du pouvoir civil à la convocation du synode national dont la tâche serait d'élaborer un code du clergé polonais conforme à la Constitution nationale. Selon Kołłątaj le pouvoir civil aurait le droit d'approuver ou de reprouver les décisions du synode national ainsi que "toutes les bulles et les brèves envoyés par le Saint-Siège"<sup>9</sup>.

Suivant le modèle autrichien, H. Kołłątaj veut attribuer au pouvoir civil le droit d'approbation des manuels de l'enseignement de la foi et des catéchismes. Il propose un seul catéchisme commun au catholicisme, le protestantisme et l'Eglise orthodoxe. Malgré tout cela il reconnaît le pape pour chef de l'Eglise à condition que son pouvoir soit limité par des clauses qui feraient respecter l'intérêt national. Il veut que ces clauses soient discutées lors du futur concordat entre la Pologne et le Saint-Siège.

Presque tous les écrivains des Lumières polonaises qui abordèrent la question des rapports entre le pouvoir civil et le pouvoir spirituel, tentèrent de fonder leurs raisons sur les faits historiques. Ils voulurent démontrer que l'état actuel de l'Eglise résulte des événements souvent fortuits et désavantageux au pouvoir civil. Il faut donc revenir à son état primitif. C'est ainsi que W. Bogdanowicz, professeur du droit canonique à l'Académie de Cracovie démontre dans son ouvrage, toujours manuscrit, *Le code de droit canonique polonais* que les anciens synodes de Gniezno jouèrent le rôle essentiel dans le règlement des affaires du clergé. Le primat de Gniezno ordonnait et consacrait les évêques. La restitution des anciens droits de l'Eglise polonaise n'est pas pour Bogdanowicz un problème de prestige, mais c'est aussi un problème matériel important, car la Pologne "doit payer des millions" à la cour de Rome<sup>10</sup>.

Les recherches historiques concernant les anciens droits de l'Eglise polonaise furent protégées par le primat Michał Poniatowski et financées par la Commission d'Education Nationale. C'est fut H. Kołłątaj, en tant que recteur de l'Académie de Cracovie, qui encouragea cette sorte de recherches et les cultiva lui-même. La preuve en est son *Mémoire sur l'état du clergé catholique polonais et sur l'état d'autres confessions en Pologne au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*. Cet écrit longtemps manuscrit et

<sup>8</sup> Cette lettre est donnée en annexe à l'étude de Z. Zdrójkowski, *Prace Sebastiana Czochrona, profesora Akademii Krakowskiej z dziedziny prawa kanonicznego (1785–1800). Studium z dziejów myśli gallikańskiej i józefińskiej w polskim prawie kościelnym XVIII wieku* (Les travaux de S. Czochron, professeur de l'Académie de Cracovie dans le domaine du droit canonique (1785–1800). Contribution à l'étude de l'histoire de la pensée gallicane et joséphiste dans le droit polonais canonique du XVIII<sup>e</sup> siècle), «Zapiski Historyczne», 29, 1964, cah. 2, pp. 71–110.

<sup>9</sup> H. Kołłątaj, *Prawo polityczne narodu polskiego* (Le droit politique de la nation polonaise), in *Listy anonimowa* (Lettres d'un anonyme), t. 2, Warszawa 1954, p. 311.

<sup>10</sup> Z. Zdrójkowski, *Prace Sebastiana Czochrona...*, cit., pp. 88–89.

presque oublié, reprend sa signification profonde dans le contexte de la politique réformatrice à l'époque de la Diète de Quatre Ans. Kołłątaj procède dans son mémoire à la relativisation historique du droit canonique. Ce relativisme justifie son programme des changements politiques concernant l'Etat et l'Eglise en Pologne. Puisque depuis le concile de Constance — dit Kołłątaj — le primat de Pologne fut le chef de l'Eglise polonaise et en même le *legatus natus* de la Cour de Rome qui disposait d'un pouvoir sur le clergé laïque et régulier, pareil à celui des nonces qui ne résidaient pas de permanence en Pologne et n'avaient aucune juridiction<sup>11</sup>. Ce pouvoir lui fut ôté du moment où Sigismond le Vieux priva son frère le cardinal Frédéric de certains droits en les passant au nonce apostolique. En proposant la restitution des anciens droits de l'Eglise polonaise Kołłątaj rappelle que "jadis le roi nommait les évêques, les archevêques et le primat, mais le pape les confirmait"<sup>12</sup>.

Les préoccupations historiques se font voir aussi chez un professeur du droit canonique, à l'Académie de Cracovie, Sebastian Czochron. Selon Z. Zdrójkowski qui étudia cet auteur, les textes toujours manuscrits de Czochron comme la *Dissertation du droit canonique*, ainsi que sa thèse de doctorat soutenue en 1784 à Strasbourg, respirent d'un esprit janséniste, gallican et josphiste très prononcé. En citant Bossuet, De Marca, Van Espen, Riegger et Eybel, l'auteur de la *Dissertation* démontre que le pouvoir des papes dans les premiers siècles du christianisme est indiscutable. Cependant les droits acquis par les papes à l'époque postérieure sont problématiques et doivent être éliminés<sup>13</sup>.

Les recherches menées dans le domaine de l'histoire de l'Eglise par les savants professeurs de l'Académie de Cracovie dont le but fut la restitution à l'Eglise polonaise de sa forme ancienne, conforme aux intérêts nationaux, amenèrent comme un effet secondaire l'étude du phénomène de la Réforme. L'un des premiers fut Józef Bogucicki qui s'intéressa à l'oeuvre des précurseurs de la Réforme: John Wiclef, Jean Hus et Jérôme de Prague. A l'occasion il présenta la fonction politique de la doctrine des hussites dans laquelle il aperçut la justification théologique de la lutte du peuple tchèque pour l'indépendance nationale. En relatant le concile de Constance, il formula ses vues sur le pouvoir politique de la papauté.

La compréhension correcte des idées de Bogucicki exige un commentaire sur les circonstances dans lesquelles elles furent énoncées. Or, le 19 juin 1787 Bogucicki donna un cours solennel à l'Académie pour inaugurer la visite du roi Stanislas Auguste Poniatowski, accompagné de son frère, primat de Pologne. Ce fut la première visite du roi à Cracovie après 23 ans de son règne.

Bogucicki présenta à l'auditoire un fragment de son histoire de l'Eglise qu'il était en train de rédiger. Il se concentra sur les événements du concile de Constance. Sa critique des abus dans l'Eglise qui ayant à cette époque trois papes (Grégoire XII, Benoît XIII et Jean XXIII) à sa tête, tomba en anarchie; sa critique du concile pour ses mesures sévères prises contre J. Hus et Jérôme de Prague; ses mots de compassion et d'admiration pour les hérésiarques tchèques; son ardent appel à la tolérance religieuse — tout cela causa l'indignation du clergé assistant au cours. Ce fut le commencement de l'affaire de Bogucicki.

<sup>11</sup> H. Kołłątaj, *Pamiętnik o stanie duchowieństwa polskiego i innych wyznań w połowie XVIII wieku (Mémoire sur l'état du clergé catholique polonais et sur l'état d'autres confessions en Pologne au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Poznan 1840, p. 21.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 24.

<sup>13</sup> Z. Zdrójkowski, *Prace Sebastiana Czochrona...*, cit., p. 93.

Le texte de son cours ne fut pas imprimé de son vivant. Sa version publiée en 1840 par Józef Muczkowski dans le «Dwutygodnik Literacki»<sup>14</sup> se montra incomplète. Sa comparaison avec l'autographe conservé à la Bibliothèque Jagellone (ms 1102) nous a permis de constater de nombreuses lacunes à cause de l'intervention de la censure autrichienne. On élimina tout ce qui se rapportait à la politique antipolonaise de l'Empire allemand et à la lutte nationale des Tchèques. On élimina aussi les fragments concernant la doctrine religieuse de Wicief, Hus et Jérôme de Prague. On fit disparaître un long fragment final contenant l'appel à la tolérance.

Ignorant le texte autographe de Bogucicki et n'apercevant pas le contexte historique et politique dans lequel il s'insère, W. Smoleński rangea sa lecture publique parmi de grandes affaires religieuses dans les années 1785–1787, à savoir celle de H. Niemirydz et celle de J. Obmiński<sup>15</sup>. Cependant le cas de Bogucicki ne constitue qu'un élément d'une campagne menée par le roi, le primat et les philosophes leurs dévoués, comme H. Kołłątaj, en faveur du renforcement du pouvoir royal et de la diminution de celui de l'Eglise.

Bogucicki ne fut pas libertin. Il fut réformateur politique qui voulait moderniser l'Eglise conformément à l'esprit des Lumières catholiques. M. Chamcówna remarqua en 1957 que Bogucicki inclinait vers le jansénisme<sup>16</sup>. Son cours de 1787 contient aussi l'apologie du quiétisme de Fénelon et l'idée de la félicité terrestre qui est d'origine protestante. Le thème même du concile de Constance, dont s'occupe Bogucicki, fut très à la mode parmi les partisans du conciliarisme tant gallican que josphiste. En somme Bogucicki paraît renouer avec des courants assez hétérogènes mais convergeant dans le postulat pratique de borner le pouvoir du pape par des corps collectifs (les conciles ou les synodes nationaux) et de soumettre l'Eglise à l'Etat.

Bien instructif, quant aux sources théoriques de la pensée de Bogucicki, est le catalogue manuscrit de sa bibliothèque<sup>17</sup>. On y trouve les histoires ecclésiastiques gallicanes de C. Fleury et de Noël Alexandre, une édition bilingue (polonaise et française) de *L'Instruction pastorale de l'Evêque de Langres sur le schisme gallican*, un ouvrage anonyme paru à l'occasion de l'opuscule de La Borde: *Principes sur l'essence, la distinction et les limites des deux puissances spirituelle et temporelle*, publié en France en 1735, condamné par le pape Benoît XIV, et malgré cela réimprimé en 1753 en Pologne<sup>18</sup>. Parmi de nombreux écrits josphistes on trouve dans la bibliothèque de Bogucicki une traduction anonyme de l'opuscule de J. Rautenstrauch<sup>19</sup> qui fit beaucoup de bruit en Europe. On y trouve aussi l'ouvrage de Lanjuinais: *Le monarque accompli, ou Prodiges de bonté, de savoir et de sagesse qui font l'éloge de sa Majesté Impériale Joseph II* (Lausanne 1774, t. 1–3). En ce qui concerne l'intérêt de Bogucicki pour le protestantisme, il faut signaler l'ouvrage d'Isaac de Beausobre: *De l'histoire de la Réformation ou origine et progrès du luthéranisme* (Berlin 1785) et

<sup>14</sup> J. Bogucicki, *O Hussie i Hieronimie z Pragi (De Jean Hus et de Jérôme de Prague)*, «Dwutygodnik Literacki», t. 1, n. 5, Kraków 1844, pp. 131–145, 164–177.

<sup>15</sup> W. Smoleński, *Przewrót umysłowy w Polsce XVIII wieku (La révolution intellectuelle en Pologne au XVIII siècle)*, Warszawa 1949, pp. 280–283.

<sup>16</sup> M. Chamcówna, *Uniwersytet Jagielloński w dobie Komisji Edukacji Narodowej (L'Université Jagellone à l'époque de la Commission d'Education Nationale)*, Wrocław 1957, p. 283 («Monographie z dziejów nauki i techniki»).

<sup>17</sup> Ms 1783 de la Bibliothèque Jagellone, *Consignatio Bibliothecae P.M. Josephi Bogucicki Universitatis Cracoviensi Legatae*.

<sup>18</sup> Cf. W. Smoleński, *Przewrót umysłowy w Polsce*, cit., pp. 211–212.

<sup>19</sup> *Propozycje jego Świątobliwości Piusowi VI przedłożone przez Imć pana de Laurier (Propositions à sa Sainteté Pie VI, soumises par M. de Laurier)*, [s.l., s.n., s.a.].

*l'Histoire de la Réformation ou Mémoires de Jean Heidan sur l'Etat des Religions et de la République sous l'empire de Charles V* (La Haye 1767).

Nous ignorons tout ce que Bogucicki écrivit de la Réforme proprement dite, car son histoire de l'Eglise manuscrite disparut après sa mort. La troisième période de cette histoire dont il parla dans son cours public en 1787 débute avec Wicief et finit avec le mouvement hussite. Mais ce ne sont pas des événements historiques qui l'intéressent vraiment. C'est la naissance des hérésies précédant la Réforme et leur doctrine politique qui attirent son attention. S'il étudie le Grand Schisme d'Occident, et particulièrement le concile de Constance, c'est pour montrer les abus du pouvoir des papes et le triomphe du conciliarisme.

Bogucicki voit dans les hérésies du XV<sup>e</sup> siècle une protestation contre la politique des papes "s'appropriant une monarchie presque universelle dans les choses saintes aussi bien que dans les choses civiles", "frappant des foudres vaticanes les têtes couronnées et faisant peur à des états entiers"<sup>20</sup>. En réduisant l'hérésie presque à son côté politique, Bogucicki ne la distingue pas nettement de l'orthodoxie. Ce qu'il condamne dans l'hérésie, c'est le fanatisme qu'il croit par ailleurs d'être causé par l'intolérance religieuse. C'est pourquoi il range parmi les critiques du "pouvoir illimité des papes" les "fanatiques", les "enthousiastes" et les "théologiens du premier rang" comme Marsile de Padoue et Wicief. Il est d'avis que Wicief eut un grand mérite d'avoir constaté qu'il

ne faut reconnaître pour pape aucun de ceux qui s'approprièrent ce pouvoir suprême sans accord de l'Eglise universelle<sup>21</sup>.

En détachant la doctrine politique de Wicief de son contenu théologique, Bogucicki cherche le prolongement du wiciefisme dans les courants hétérodoxes assez divergents qui ne se rencontrent que dans un seul point — l'abaissement du pouvoir des papes. En ce qui concerne les conséquences de cette doctrine dans son pays d'origine, Bogucicki insiste sur les aspirations de l'anglicanisme à former une Eglise nationale. "Plusieurs même parmi les plus dignes personnes de la Grande Bretagne justement mécontentes de Rome — dit-t-il — voyant que les papes traitaient l'Angleterre comme une province conquise par des évêques de Rome, conseillaient une séparation éternelle de l'Eglise Romaine"<sup>22</sup>. Wicief — selon Bogucicki — est aussi précurseur de la Réforme.

Sa doctrine — constat-t-il — ne diverge que fort peu de celle des protestants au XVI<sup>e</sup> siècle qui la soutenaient avec tant d'avantages<sup>23</sup>.

Evidemment, l'attention de Bogucicki se concentre sur les continuateurs directs du wiciefisme — les hussites. Cependant son attitude envers la doctrine de Jean Hus et Jérôme de Prague est équivoque. Il déplore leur condamnation par le concile de Constance qui dans certaine mesure faisait cause commune avec eux en "se restituant l'ancien pouvoir de juger les papes et les déposer de leurs sièges"<sup>24</sup>. Il croit cette condamnation causée par le faux zèle des pères du concile qui éveilla à son tour le fanatisme hussite. Il sait cependant, distinguer dans ce fanatisme un côté positif et notamment l'expression du sentiment national des Tchèques qui se sentirent lésés en

<sup>20</sup> J. Bogucicki, *Uwagi nad niektórymi znakomitszymi dziejami trzeciej epoki religii chrześcijańskiej, w wieku piętnastym Kościoła przypadłymi* (Considération sur quelques histoires célèbres, de la troisième époque de la religion chrétienne, qui eurent lieu au XV<sup>e</sup> siècle de l'Eglise), ms 1102 de la Bibliothèque Jagellone, f. 14.

<sup>21</sup> *Ibidem*, f. 15v.

<sup>22</sup> *Ibidem*.

<sup>23</sup> *Ibidem*.

<sup>24</sup> *Ibidem*, f. 17r.

tant que peuple entier par la mort de Jean Hus et de Jérôme de Prague. Ils crurent que le sauf-conduit donné à Hus par Sigismond de Luxembourg ne fut qu'un piège et ils "reprochèrent à l'Empereur la violation du droit des nations"<sup>25</sup>.

L'évaluation ambivalente du phénomène hussite par Bogucicki trouve sa pleine expression dans le cas de Jean Zizka. Il est présenté en même temps comme un fanatique mais aussi comme un héros. Bogucicki cite une épitaphe de Zizka, où celui-ci est nommé le "défenseur de la patrie", mais en fin de compte il déclare:

La postérité éclairée rendrait justice à ce brave et courageux chef, elle adorerait sa vaillance et mettrait son nom dans le rang des grands hommes, si le fanatisme enragé et furieux ne l'avait pas poussé à verser cruellement le sang humain et surtout celui des prêtres<sup>26</sup>.

Ces reproches sont quand-même adoucis par le rappel des guerres saintes ordonnées par les papes contre les hussites. Bogucicki déplore aussi le fait que les Polonais se laissèrent entrainer dans ces sanglantes croisades. Cependant il n'oublie pas de présenter ses hommages aux professeurs de l'Académie de Cracovie qui pendant le concile de Constance manifestèrent leur attitude tolérante et avouèrent leur sympathie pour Jean Hus.

Le rôle de la doctrine politique des hussites sera repris et discuté par d'autres penseurs des Lumières polonaises traitant des problèmes de la Réforme. Il s'agit surtout de la dissertation de Ignacy Potocki: *La réponse à la question de la Société des Amis des Sciences de Varsovie: "Quelle fut l'influence de la Réforme (c'est-à-dire de la doctrine et de la discipline de l'Eglise) introduite par Martin Luther, à l'état politique en Pologne et aux progrès de son éducation nationale"*<sup>27</sup>.

La question dont il s'agit fut rédigée par la Société le 3 mars 1805 à l'occasion de la parution du livre de Charles Villers: *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther* (Paris 1804). Villers ne consacra à la Pologne que cinq pages (pp. 201–205) de son oeuvre, où il formula la thèse que les sectes "restèrent opinions individuelles dans une nation assez ignorante, et n'y produisirent aucune fermentation bienfaisante"<sup>27</sup>. Cet avis blessa la fierté nationale de quelques Polonais éclairés et causa une série d'écrits polémiques. Le premier réagit Jan Śniadecki qui publia en 1804 ses *Réflexions sur les passages relatifs à l'histoire et aux affaires de Pologne*, insérés dans l'ouvrage de M. Villers. Cet opuscule renferme une critique violente de la fonction politique du protestantisme polonais. Selon J. Śniadecki les protestants furent les "perturbateurs du repos public" ce qui peut être prouvé par une émeute luthérienne à Gdańsk en 1525. Ils prirent des armes du côté des agresseurs étrangers. Les sociniens se liguèrent avec les Suédois et saccagèrent la Pologne. Par conséquent ils "furent chassés du pays en 1658 comme traîtres à la patrie"<sup>28</sup>. Les protestants "furent, les premiers, agresseurs en Pologne et par là, ils perdirent leur cause". Par leur esprit de controverse ils "arrêtèrent les progrès de la civilisation" nationale<sup>29</sup>.

Stanisław Kot dans son opinion sur l'opuscule de J. Śniadecki atténue visiblement l'attitude antiprotestante de l'auteur. Il dit que Śniadecki "évita la discussion sur le rôle de la Réforme" qu'il "semble-t-il — n'apprécia pas avec bienveillance"<sup>30</sup>.

<sup>25</sup> *Ibidem*, f. 19r.

<sup>26</sup> *Ibidem*.

<sup>27</sup> Ch. Villers, *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*, Paris 1804, p. 203.

<sup>28</sup> J. Śniadecki, *Réflexions sur les passages relatifs à l'histoire et aux affaires de Pologne, insérés dans l'ouvrage de M. Villers*, in M. Baliński, *Pamiętniki o Janie Śniadeckim, jego życiu prywatnym i publicznym i dziełach jego (Mémoires sur J. Śniadecki, sa vie privée et publique ainsi que sur ses oeuvres)*, Wilno 1865, t. 2, p. 194.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 193.

Deux mois après la publication de la brochure de Śniadecki, un autre Polonais séjournant alors à Paris, Józef Pawlikowski suppléa à la critique de la Réforme de son prédécesseur dans «Le Citoyen Français» du 25 floréal an 12 de la République Française, c'est-à-dire le 15 mai 1804.

Le concours de la Société des Amis des Sciences de Varsovie occasionnée par le livre de Villers eut comme suite deux ou trois réponses. A côté de la réponse de Ignacy Potocki, la Société reçut celle de Ignacy Jaxa Bykowski. La troisième réponse signalée par E. Rabowicz serait celle de Teofil Jerzy Karoli<sup>31</sup>, mais A. F. Grabski, qui se pencha sur le problème, suppose qu'elle ne se soit pas conservée et il se doute de son existence<sup>32</sup>. Il faut mentionner aussi une dissertation manuscrite de Jan Albertrandi, dirigée contre celle de Ignacy Potocki, dont la thèse principale est ce que c'est le catholicisme et non le protestantisme qui joua le rôle essentiel dans le développement de la civilisation polonaise. Notre sujet exige que nous nous occupons du texte de Ignacy Potocki qui — selon S. Kot —

est le premier parmi les écrivains catholiques en Pologne qui se libère des suggestions des deux siècles et demi d'accusations et des préjugés confessionnels, c'est le premier non-protestant entreprenant la défense du mouvement réformateur en Pologne à cause de ses mérites culturels, littéraires, moraux et politiques<sup>33</sup>.

Nous avons déjà suffisamment parlé de l'intérêt des philosophes et des écrivains des Lumières polonaises pour la doctrine politique des précurseurs de la Réforme comme Wicief et les hussites, ainsi que pour les courants des Lumières catholiques subissant l'influence de la Réforme. Nous avons montré que ces courants furent attrayants pour les Polonais éclairés de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à cause de leur engagement dans les problèmes du pouvoir temporel et spirituel. Or, l'intérêt de Potocki pour la Réforme est déterminé en grande partie par cette ambiance intellectuelle générale. Contrairement à ce qu'on croit ordinairement, nous voudrions soutenir que la parution du livre de Villers ne fut que la cause accidentelle et non pas essentielle des discussions qui la suivirent en Pologne. Potocki suit un mouvement général des idées quand il déclare tout au début de sa dissertation qu'il ne veut pas chercher les "causes métaphysiques" de la Réforme et ses "raisons nobles". Il reprend les mots de Frédéric II qu'en Allemagne le profit constitua la base matérielle des nouvelles tendances dans le christianisme. En ce qui concerne la Pologne, il est d'avis que "ce sont les vues de son gouvernement qui causèrent l'introduction dans ce pays des effets politiques de la Réforme ainsi que la Réforme même"<sup>34</sup>. Potocki est cependant loin de considérer le protestantisme polonais en tant que produit entièrement étranger. Contrairement aux assertions de Ch. Villers il tâche de démontrer que le conciliarisme des Polonais prépara la formation de certains principes politiques de la Réforme.

Le clergé polonais, nos délégués et l'Académie de Cracovie — dit-t-il — contribuèrent à la naissance du principe grâce auquel le concile de Constance, en tant que représentant de toute l'Eglise catholique, prononça son pouvoir supérieur à tout autre et même à celui du pape<sup>35</sup>.

<sup>30</sup> S. Kot, *Ignacego Potockiego rozprawa o wpływie Reformacji na politykę i oświatę w Polsce (Le discours de I. Potocki au sujet de l'influence de la Réforme sur la politique et l'éducation en Pologne)*, «Reformacja w Polsce», 2, 1922, p. 139.

<sup>31</sup> Cf. *Polski Słownik Biograficzny (Dictionnaire biographique polonais)*, Wrocław 1966–1967, t. 12, pp. 89–90.

<sup>32</sup> A. F. Grabski, *Myśl historyczna polskiego Oświecenia (Pensée historique des Lumières polonaises)*, Warszawa 1976, pp. 348–359.

<sup>33</sup> S. Kot, *Ignacego Potockiego rozprawa...*, cit., p. 142.

<sup>34</sup> *Ibidem*, p. 144.

Potocki fait relever surtout le rôle de Jędrzej Laskary (Andrzej Łaskarz de Gosławice) dans la reconnaissance des principes conciliaristes à Constance. Il mentionne aussi Jan Ostroróg qui dans son oeuvre (*Monumentum pro Rei publicae ordinatione*) reprocha aux papes les “obédiences royales”, les annates romaines, les abus de vente des indulgences, etc.

Potocki ne s’occupe que fort peu des problèmes doctrinaux de la Réforme. Il se borne à passer en revue les événements historiques qui favorisèrent le développement de cette formation intellectuelle en Pologne. Il tâche aussi de montrer pourquoi l’attitude envers les hérésies depuis le XV<sup>e</sup> siècle devenait toujours un problème politique. Or, à son avis, la Pologne menacée par l’Ordre Teutonique, qui fut protégé par l’Empire l’allemand et par la papauté, cherchait l’appui dans la Lithuanie et chez les Tchèques.

Les liens étroits de Casimir (Jagiellończyk) avec le roi tchèque et le chef des hussites Georges Podiebrad — dit Potocki — affaiblissaient de plus en plus l’assujettissement au pouvoir illimité du Saint-Siège et à ses décrets<sup>35</sup>.

Les différends de Kazimierz Jagiellończyk et Jan Olbracht avec la papauté favorisèrent, eux aussi, l’avènement de la Réforme en Pologne.

Ce procès fut accéléré par la protestantisation de la Prusse et de son incorporation à la Pologne. Le projet d’un tel arrangement des choses — dit Potocki — fut présenté par le prince Albert, “disciple de la nouvelle réforme et à la l’instigation personnelle de Martin Luther”<sup>37</sup>. Cette incorporation de la Prusse par le roi Sigismond I causa qu’il “ouvrit, le premier, l’écluse permettant l’affluence de la Réforme de Luther dans notre pays”<sup>38</sup>.

Au centre d’attention de Potocki se trouvent les événements politiques entre la diète de Piotrków en 1552 et la confédération de Varsovie en 1573. C’est l’époque de la pleine Réforme en Pologne. Selon Potocki la conséquence la plus importante de la diète de Piotrków fut le décret royal attribuant aux évêques le droit de distinguer entre l’orthodoxie et l’hétérodoxie, mais leur refusant de juger si les hétérodoxes sont bons citoyens. Cela signifiait la séparation de l’Eglise et de l’Etat dans les questions se rapportant à la politique. Un autre effet de la Réforme que relève Potocki c’est la suspension de la juridiction ecclésiastique. Il voit la source de cette mesure politique dans la doctrine luthérienne selon laquelle le pouvoir des évêques se borne à enseigner l’Evangile, faire grâce des péchés et à administrer les sacrements.

C’est à la Réforme que Potocki fait attribuer un effort à réaliser l’unité nationale des Polonais par le respect de la pluralité des croyances religieuses. Après avoir mentionné le synode de Sandomierz (1570) qui ne fut, à son avis, qu’un accord préalable et qu’une annonce des vœux qui devaient le suivre, il passe à la confédération de Varsovie dont l’initiative il attribue à Jan Firlej, maréchal de la diète. En faisant proclamer la paix religieuse, dit Potocki, la confédération tendait à assurer la tolérance et la “tranquillité durable à la patrie” menacée par la perspective de l’élection d’un fanatique, Henri Valois au trône polonais. Le même désir accompagna la rédaction des articles henriciens confirmant les décisions de la confédération de Varsovie. Pour finir avec le problème d’Henri de Valois, Potocki conclue:

Voilà quel est le tableau fidèle de l’influence de la Réforme et notamment celle de Luther qui sous l’instigation de Firlej eut lieu à la vote de la loi sur la paix religieuse<sup>39</sup>.

<sup>35</sup> *Ibidem*, p. 145.

<sup>36</sup> *Ibidem*.

<sup>37</sup> *Ibidem*, p. 146.

<sup>38</sup> *Ibidem*.

La dernière phrase de Potocki éveille des commentaires. Or, il nous semble que cet auteur de la dissertation sur l'influence du luthéranisme en Pologne réduit toute la Réforme à ce courant. C'est pourquoi il fait un luthérien de J. Firlej et oublie que la noblesse qui avait ses représentants dans la diète de Piotrków ainsi que dans les diètes qui la suivirent, fut essentiellement calviniste. Le luthéranisme fut un phénomène bougeois en Pologne.

Les réflexions de Potocki sur le rôle de la Réforme dans la formation de la conscience nationale polonaise constituent une partie la plus attrayante de son essai. Il désigne un rôle particulier à la langue nationale dans ce processus. Il déplore que le latin imposé à tout le monde "condamnait la plus grande partie du genre humain" à être exclu de la participation dans la culture nationale. Potocki insiste en même temps sur la communauté des civilisations slaves et il semble prêcher, de même que S. Staszic à son époque, une sorte de panslavisme. Il rappelle donc que Cyrille et Méthode n'obtinrent qu'avec de grandes difficultés la permission du pape Nicolas I d'utiliser la langue slave dans la liturgie. Il insiste aussi sur le fait que les hussites respectaient la tradition polonaise nationale comme très proche de la leur.

On sait — dit-il — comment le tchèque est apparenté au polonais et tellement utile dans ses mots élémentaires aux Tchèques que c'est à leur zèle qu'il doit son élévation. Les théologiens de leur école n'utilisèrent d'autre discours que polonais quand ils se présentèrent solennellement devant Władysław Jagiełło en lui expliquant et défendant leur confession<sup>40</sup>.

Potocki distingue donc au XVI<sup>e</sup> siècle une rivalité des tendances nationales et panslavistes avec les tendances universalistes et cosmopolites latines, hostiles au protestantisme. Il voit s'exprimer ces premières tendances dans l'emploi de la langue polonaise comme une langue liturgique, et il leur oppose l'attitude du chef de la contre-réforme, le cardinal Hosius qui disait que c'est la langue latine qui est catholique. L'utilisation de la langue polonaise, non seulement dans la littérature mais aussi dans la science, contribua — selon Potocki — à la diffusion des lumières dans toute la nation polonaise.

C'est cet esprit national et en même temps tolérant de la Réforme en Pologne qui décida — d'après Potocki — des profits politiques que ce pays en tira. Ces avantages politiques eurent lieu sans disputer la primauté de l'ancienne foi, sans contredire les rois, sans recourir aux persécutions. La Réforme en Pologne ne s'accompagnait pas de "massacres et de guerres civiles".

Cette conclusion de Potocki exige à peine une autre. On peut seulement ajouter que les philosophes et les écrivains politiques des Lumières polonaises qui s'opposèrent à l'esprit de la contre-réforme, renouèrent directement avec la pensée de la Réforme et de la Renaissance. C'est dans la Renaissance qu'ils trouvèrent leur inspiration. Cette inspiration ne fut pas toujours directe et cela nous inclina à étudier quelques tendances intermédiaires entre les idées politiques de la Réforme et des Lumières. En ce qui concerne le domaine des rapports entre le pouvoir temporel et spirituel, qui nous intéressèrent particulièrement, la présentation des aspects choisis de certains courants moitié théologiques moitié politiques, comme le gallicanisme, janséniste ou autre, le fébronianisme et le joséphisme, nous permit — espérons — de mieux saisir le problème posé dans le titre de cette communication.

<sup>39</sup> *Ibidem*, p. 150.

<sup>40</sup> *Ibidem*, p. 157.